

PROJET DE PLAIDOYER **« Accès aux droits des migrants pour un mieux vivre ensemble »**

Organisé dans le cadre du programme « MADE » de la société civile sur la migration et le développement mis en œuvre par le Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc - CCSM

Cette action de plaidoyer vise à encourager un dialogue entre les autorités locales, la société civile et les migrants sur la mise en œuvre de la politique adoptée au niveau national dans le but d'améliorer le bien être et la protection des migrants et des communautés mais aussi lutter contre les violations subies par les ressortissants de l'Afrique subsahariennes au Maroc.

Objectifs

- **Participer à une meilleure application des lois relatives aux migrants et à la mise en œuvre des cadres de protection**
- **Sensibiliser sur la promotion et la protection des droits des migrants**
- **Faciliter l'intégration des migrants au sein de la société marocaine**

Année 2015-2016

SOMMAIRE

I°) LE CONTEXTE GENERAL

- 1) Contexte du projet
- 2) Le projet de plaidoyer « Accès aux droits des migrants pour un mieux vivre ensemble »

II°) BILAN DES FOCUS GROUPES AVEC LES MIGRANTS

- 1) Description des lieux
- 2) Rencontre avec les migrants
 - Parcours migratoire des migrants
 - Conditions de vie dans la forêt
 - Relations avec l'extérieur
 - Politique migratoire au Maroc (droits/devoirs)
 - Sensibilisation effectuée auprès des migrants

III°) LA RENCONTRE ENTRE LES AUTORITES LOCALES ET LES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE

- 1) Déroulement et contenu de la rencontre
 - Première partie : Sensibilisation sur les lois en vigueur au Maroc concernant sur les droits des migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés
 - Deuxième partie : Présentation du travail des acteurs de la société civile
 - Troisième partie : Elaboration d'une liste de recommandations pour améliorer les conditions de vies des migrants.

IV°) LA TABLE RONDE « MIGRATION ET INTEGRATION »

- 1) Déroulement et contenu de la table ronde
 - Ouverture et présentation du projet et du déroulement de la rencontre (CCSM)
 - Première présentation : Perspectives d'intégration des migrants dans le cadre de la nouvelle politique migratoire
 - Questions et débats
 - Deuxième présentation : L'accès aux droits fondamentaux des migrants
 - Témoignages de migrants
 - Ateliers d'échanges et recommandations

REMERCIEMENTS

I°) LE CONTEXTE GENERAL

1) Contexte du projet

Dans le cadre du **Fonds pilote MADE 2015-2016**¹, programme de la société civile sur la migration et le développement, cofinancé par l'**Union Européen** et coordonné par la **Commission Internationale Catholique sur la Migration – Europe (ICMC)**, ayant pour objectif d'octroyer de petite subvention pour un plaidoyer national en faveur du bien-être et de la protection des migrants et des communautés, le **Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc (CCSM)** a été sélectionné à travers un appel ouvert aux propositions en tant qu'organisation pour l'implémentation du Maroc.

2) Le projet de plaidoyer « Accès aux droits des migrants pour un mieux vivre ensemble »

Le projet est mis en œuvre dans la région Nord du Maroc (Nador) auprès des migrants en situation de détresse vivant dans cette zone géographique à proximité de la frontière Espagnole et auprès des autorités et de la population locale.

Notre action de plaidoyer vise à encourager un dialogue avec les autorités locales sur la mise en œuvre de la politique adoptée au niveau nationale dans le but d'améliorer le bien-être et la protection des migrants et des communautés mais aussi de lutter contre les violations subies par les ressortissants de l'Afrique subsaharienne sur le sol du Royaume Chérifien.

Objectifs

- Participer à une meilleure application des lois relatives aux migrants et à la mise en œuvre des cadres de protection
- Sensibiliser sur la promotion et la protection des droits des migrants
- Faciliter l'intégration des migrants au sein de la société marocaine

Impacts visés

- La migration irrégulière vers les pays de l'Union Européenne dans des conditions extrêmement dangereuses est diminuée
- Les migrants ne sont plus victimes d'une mauvaise application des lois les concernant
- Les migrants rencontrent moins de difficultés pour s'intégrer dans la société marocaine

Dans le cadre de cette action plusieurs activités sont prévues :

- **Des focus groupes avec les migrants résidents dans la zone géographique :** Cette activité va permettre d'aller à la rencontre de ces migrants, de recueillir des informations concernant leurs conditions de vie et de les sensibiliser sur leurs droits.

¹ Migration and Development Civil Society Network

- **Rencontre entre les autorités locales et les acteurs de la société civile** Cette rencontre va permettre aux acteurs de discuter ensemble pour identifier et trouver des solutions durables pour la protection des migrants et de présenter la législation en vigueur au Maroc concernant les migrants (Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, conventions internationales sur la protection des migrants, des droits des travailleurs migrants...)
- **Organisation d'une table ronde** sur la thématique « **accès aux droits des migrants pour un mieux vivre ensemble** » avec l'ensemble des parties concernées.

II°) BILAN DES FOCUS GROUPES AVEC LES MIGRANTS : 14-15 novembre 2015

1) Description des lieux

Nous avons rencontré des migrants qui vivent au sein de 4 camps situés aux alentours de la ville de Nador.

« **Marjane** » est le camp qui a succédé à ceux de « gorgou » et « zeinguenguen » qui existaient auparavant. Il doit son nom à sa proximité du supermarché Marjane de Nador au bord de la route nationale. « **Zoutiya** » est le deuxième camp créé après celui de « Marjane », il est le plus proche des maisons et de la ville de Nador et il se situe sur la route secondaire qui mène à Al Hoceima. « **Sélouan** » est la commune la plus proche de Nador, le camp appelé de ce même nom se situe à 3 km des habitations et il a été créé en 2008 en même temps que « Zoutiya ». « **Bolingo** » est le dernier camp créé depuis le début de démantèlement de « gorgou » en 2011. Il se situe le plus loin de la ville de Nador.

Avant de pouvoir rencontrer ces migrants nous avons effectué différentes démarches, effectivement l'accès aux camps est réglementé par une organisation. Nous avons contacté les **représentants des différentes communautés qui gèrent ces camps**.

De part cette organisation, ce sont les premières personnes que l'on rencontre avant de pouvoir échanger avec les migrants, toutes les personnes étrangères notamment les organisations de la société civile et les journalistes doivent passer par eux pour avoir accès aux camps.

Dans le cadre de nos focus-groupes nous avons distribué des paniers alimentaires à l'ensemble des camps visités. Les paniers alimentaires sont composés de produits alimentaires de base (farine, lait, semoule, boîte de conserves, huile.. ;) et de produits d'hygiène (savon, dentifrice, brosse à dent...).

Les produits ont été distribués aux personnes vivant dans les forêts selon la propre organisation de chaque camp. A **Marjane, Zoutiya et Bolingo**, les migrants vivent en petits groupes soit entre communautés ou entre connaissances gérées par **un représentant (chef de camps)** et par plusieurs petits chefs de groupe. Les produits ont été rassemblés à un seul endroit et ensuite partagés en

fonction du nombre de personnes dans les groupes. A **Sélouan**, dirigé et contrôlé par **un seul chef** dont toutes les personnes mangent ensemble, c'est les femmes qui préparent à manger, ensuite elles font le partage dans de grandes assiettes. Les produits ont été regroupés dans « leur magasin de ravitaillement ».

2) Rencontre avec les migrants

La rencontre s'est déroulée du 14 au 15 novembre 2015 dans 4 camps différents dits « Marjane », « Bolingo », « Selouane » et « Zoutiya ». Le but des focus-groupes est de collecter des informations sur la situation des migrants afin de mieux comprendre leurs besoins et difficultés mais aussi pour mieux sensibiliser les autorités ainsi garantir une meilleure protection aux migrants. Mais également de sensibiliser les migrants sur leurs droits et de leurs devoirs.

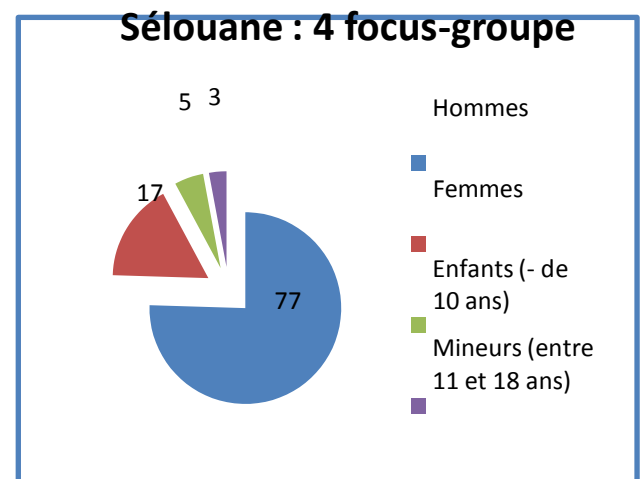
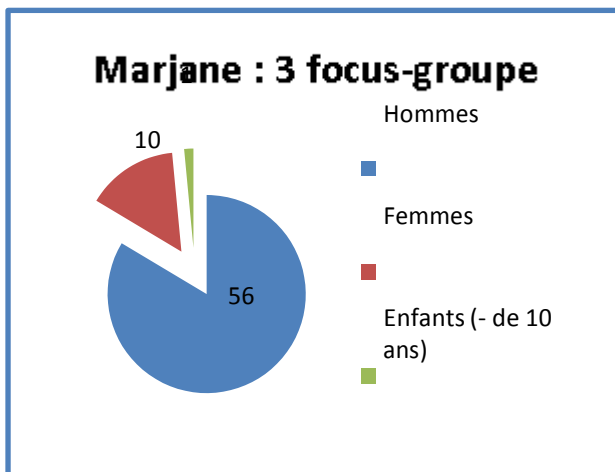
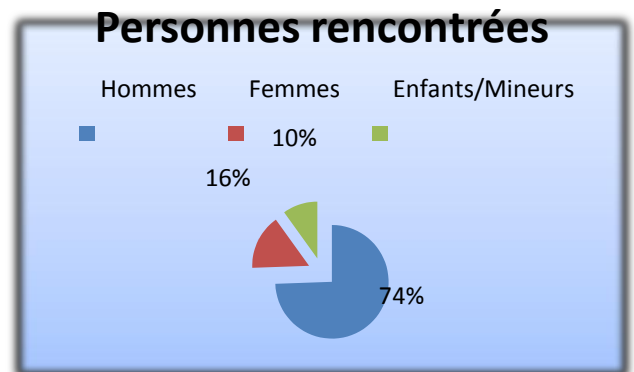
Les informations collectées ont été réparties en différentes catégories qui sont présentées ci-dessous.

Informations sur les migrants

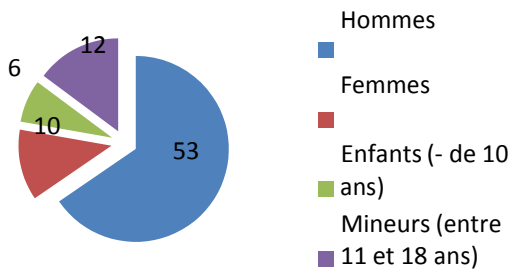
Nombres de personnes rencontrés dans les camps :

- 317 personnes adultes
- 20 enfants (- de 10 ans)
- 15 mineurs non accompagnés (entre 10 et 18 ans)

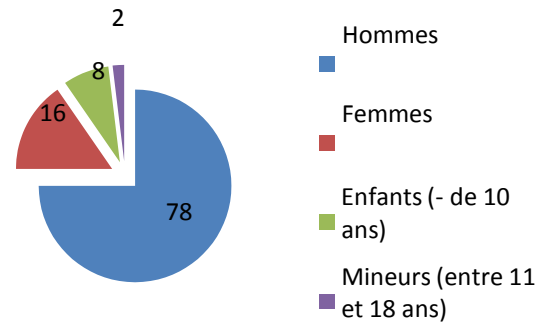
Répartition dans les camps :



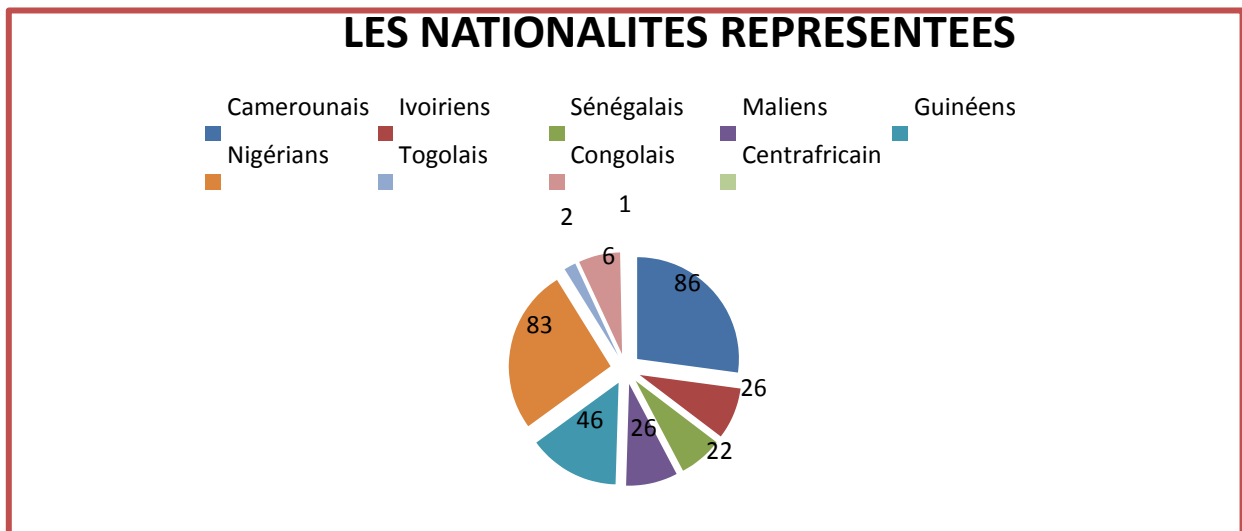
Bolingo : 3 focus-groupe



Zoutiya : 3 focus-groupe

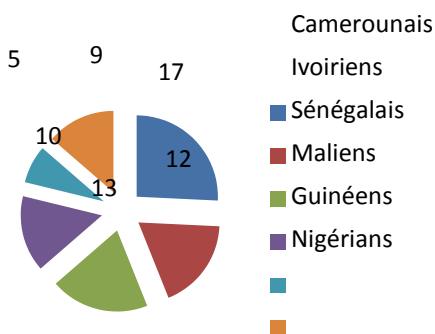


Les nationalités (adultes) représentées sont :

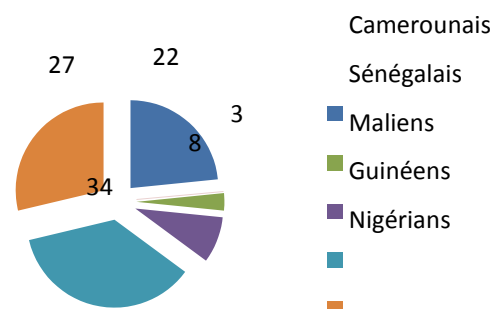


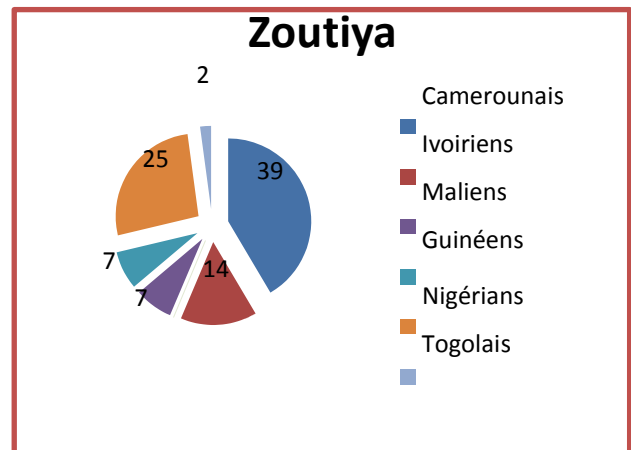
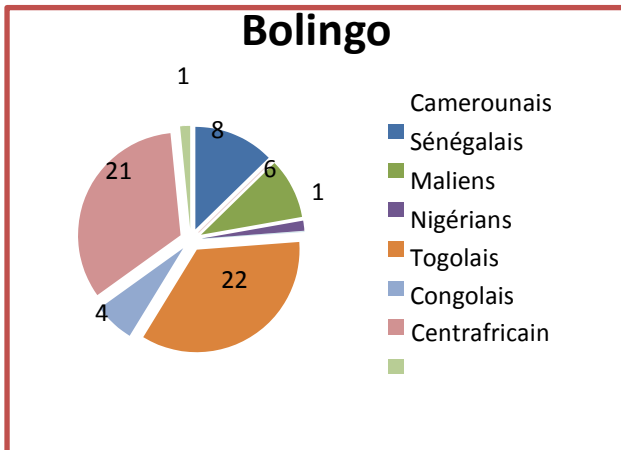
Répartition dans les camps :

Marjane

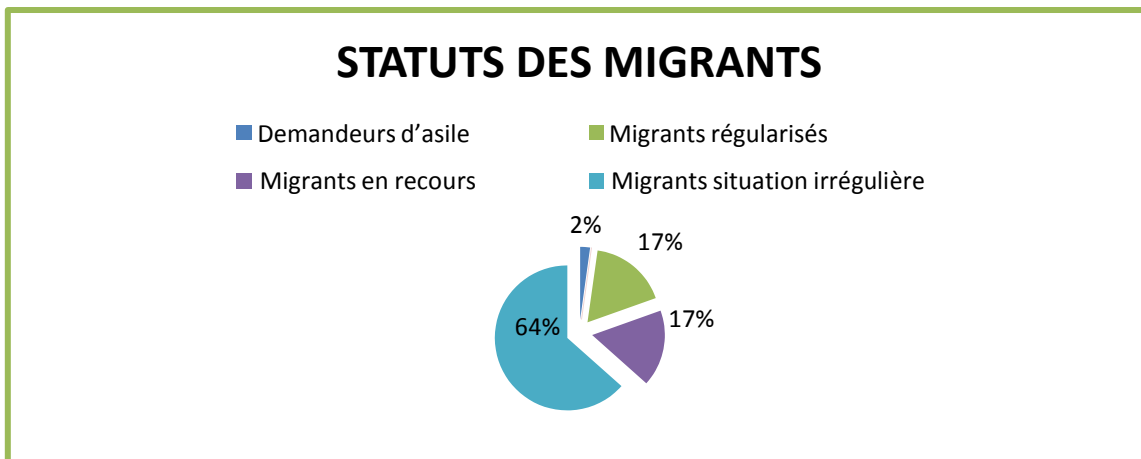


Sélouane

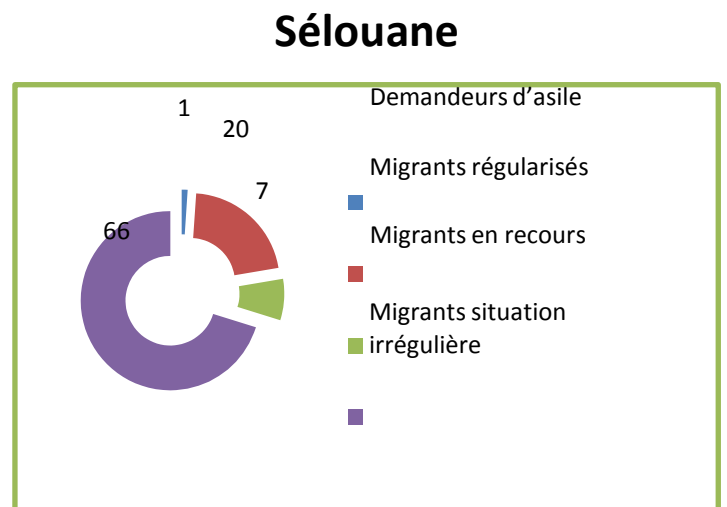
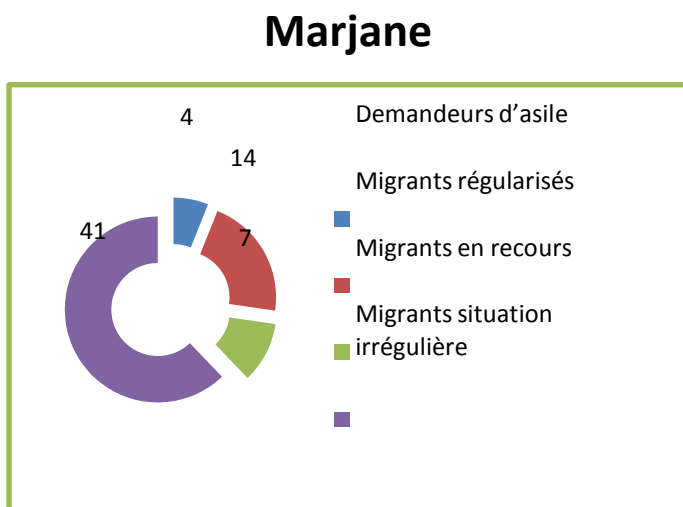




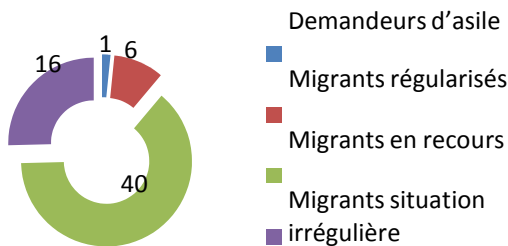
Statuts (adultes) :



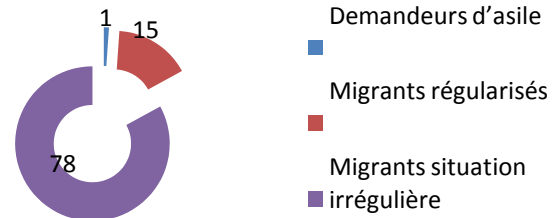
Répartition dans les camps :



Bolingo



Zoutiya



Parcours migratoire des migrants

La durée de séjour des migrants au Maroc est différente selon les personnes. Certains d'entre eux sont là depuis plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans mais pour la majorité ils sont arrivés il y a plus 1 an jusqu'à 2 ans ½.

Leur départ est motivé pour l'ensemble d'entre eux par des problèmes politiques dans leurs pays d'origine ou par des situations de pauvreté et de précarité (pas de travail, niveau d'éducation bas...).

Ils sont rentrés au Maroc pour la grande majorité par voie terrestre notamment par Oujda (frontière avec l'Algérie) et certains par Dakhla (ville proche de la Mauritanie). Une minorité d'entre eux sont arrivés par voie aérienne. La durée de leur parcours migratoire varie selon le pays d'origine de la personne, les moyens de transports utilisés, le temps resté dans d'autres pays avant de reprendre la route...mais le temps passé sur la route est souvent long et dangereux. De plus pour la majeure partie d'entre eux, il n'est pas terminé car ils espèrent rejoindre l'Europe perçue comme l'Eldorado.

Conditions de vie dans la forêt

Les personnes rencontrées au sein des différents camps y vivent depuis plusieurs mois voir même plusieurs années pour la majorité d'entre-eux. Ils vivent au quotidien dans la forêt sauf lorsqu'ils se font refoulés dans des grandes villes du Maroc (Rabat, Casablanca...) au moment où ils essayent de traverser la frontière (Melilla), ils y retournent dès qu'ils peuvent (santé, moyen de transport, argent...). Ils se déplacent aussi dans les villes lorsqu'il faut accompagner des personnes qui sont malades. Généralement les personnes se font soigner à Nador en appelant la Délégation Espagnole de Nador ou l'association Asticude car selon eux, il faut être accompagné d'une organisation de la société civile qui travaillent sur la migration pour avoir accès aux soins, sinon ils se déplacent jusqu'à Rabat.

Les femmes quant à elles peuvent circuler à Nador sans crainte de la police car elles ne se font pas arrêtées/refoulées contrairement aux hommes. Les principales ressources financières des migrants

sont issues de la mendicité, réalisée par les femmes dans la ville de Nador ou dans les quartiers périphériques.

Les conditions de vie dans les camps sont très difficiles et déplorables. Ayant peu de ressources financières ; ils ne mangent pas à leur faim et la nourriture est très peu diversifiée. Selon l'organisation des camps, Ils partagent les repas en petits groupes en fonction des connexions établies entre eux ; soit lors du voyage ou sur la route, des liens sociaux, des communautés, de la durée de séjours au Maroc... Les conditions d'hébergement sont également très précaires ; ils vivent dans des abris de fortune fabriqués eux même avec les matériaux et moyens à leurs dispositions et l'hiver les conditions de vies sont encore plus difficiles. Ils occupent leurs journées en circulant d'un camp à un autre, en passant du temps à la boutique de Mohamed située à proximité des lieux d'habitations pour faire quelques achats, se retrouver, discuter, regarder la télévision, jouer au billard...

Cet environnement n'est approprié pour personne et encore moins pour des enfants et des mineurs qui grandissent dans ces lieux. Effectivement, le risque de maladies et d'infections est omniprésent et les enfants présents sur l'ensemble des camps visités ne sont pas scolarisés, et d'après les mamans, une école est proche, juste à l'entrée de la ville, mais cet établissement n'accepte pas les enfants migrants qui vivent dans les forêts.

La plupart d'entre eux espéraient trouver une vie meilleure en quittant leur pays mais malheureusement la réalité est bien différente de leurs attentes. La majorité des migrants est motivée pour la traversée vers l'Europe mais au vue de la situation sécuritaire des frontières et des dangers de la traversée certains sont la dynamique de rester au Maroc. Mais même si certain souhaite quitter la forêt et s'intégrer au sein de la société marocaine, actuellement les conditions d'accès au logement, au marché du travail, à l'éducation, à la santé ne leurs permettent pas de le faire. D'après plusieurs témoignages pour avoir la possibilité de louer un appartement à Nador, il faudrait obtenir une autorisation de la police.

Relations avec l'extérieur

D'après plusieurs témoignages, différentes associations de défenses des droits des migrants sont identifiées par les personnes qui vivent dans les camps. Notamment l'association Asticude, la Délégation Espagnole, la Délégation migration de l'Eglise Catholique, Médecin du monde, le collectif des communautés subsahariennes au Maroc (CCSM) et l'Association Marocaine pour les Droits de l'Homme de Nador (AMDH), d'autres associations de migrants (le Conseil des Migrants et ALEOMA d'après d'autres témoins qui ont vécu Gorgou) et certains ont rencontré des membres de ODT immigré lors de la campagne de régularisation. Ces derniers se déplacent dans les camps pour rencontrer/discuter avec les migrants, apporter de l'aide sociale (paniers alimentaires) et surtout sanitaire pour les personnes malades, les femmes enceintes et les femmes avec enfants.

En ce qui concerne les liens et les relations avec les représentants diplomatiques des migrants, ils varient selon la situation de ceux-ci. Toutes les personnes en situation régulière et toutes celles qui ont déposé une demande de régularisation sont toutes parties au moins une fois dans leurs ambassades pour obtenir des preuves sur leur nationalité. Certaines femmes qui ont accouché dans des hôpitaux au Maroc (preuve d'accouchement) sont parties ensuite déclarer leurs enfants auprès de leurs ambassades, d'autres femmes en situation irrégulière et financière difficile souhaiteraient le faire mais ne peuvent pas pour le moment. L'ensemble des personnes en situation irrégulière et qui n'ont pas déposé de demande de régularisation ne sont pas rentré en contact avec leurs représentants diplomatiques. Quant aux mineurs rencontrés, ils disent ignorer la présence et le rôle de leurs représentants de leurs pays au Maroc.

Politique migratoire au Maroc (droits/devoirs)

D'après les témoignages recueillis, la majorité des personnes qui vivent dans les forêts ont été informées de la nouvelle politique migratoire mis en place par le gouvernement marocain et de l'opération de régularisation mis en œuvre au début de l'année 2014. Pour autant, certains migrants disent avoir reçu l'information trop tard pour entreprendre les démarches, d'autres n'ont pas pu déposer leurs demandes car ils ne pouvaient pas fournir toutes les pièces justificatives demandées et d'autres ont témoigné de ne pas avoir voulu effectuer la démarche par crainte de laisser ses empreintes digitales qui seront ensuite utilisées par les pays membres de l'Union Européenne pour identifier et refouler les personnes en situation irrégulière sur leurs territoires.

Les personnes qui ont déposé une demande qui est actuellement en recours, se demandent quel sera leur sort, et les hommes se plaignent notamment sur le fait que les femmes ont été plus facilement et massivement régularisées et obtenue des cartes de séjour. Toutes les personnes régularisées pensent que cette nouvelle politique est une très bonne initiative du gouvernement marocain mais ils espèrent que dans les faits, dans la réalité, elle soit mise en œuvre et que les migrants aient accès au marché du travail, au logement, à l'éducation, à la santé, qu'une véritable politique d'intégration existe. Certaines personnes ont été informées que les migrants régularisés peuvent bénéficier de formations mais elles n'ont pas d'informations complémentaires (lieu, type de formation, mis en œuvre par qui, processus inscriptions...).

L'ensemble des personnes en situation irrégulière souhaitent qu'une nouvelle opération de régularisation est lieu et ils sont tous conscients que si ils n'ont pas de passeport avec un cachet d'entrée de moins de trois mois, cette situation ne leur permet pas de rester au Maroc et qui peuvent se faire refouler vers les frontières.

Sensibilisation effectuée auprès des migrants

De notre côté, nous avons profité de cette rencontre pour sensibiliser les personnes vivant dans les camps sur plusieurs domaines afin de favoriser les démarches pour sortir de la forêt.

Nous avons insisté sur les opportunités de la nouvelle politique migratoire et des avantages multiples de la régularisation. La carte de séjour permet aux bénéficiaires de circuler librement dans tout le Maroc, qu'ils peuvent saisir la justice en cas de problème (agression...). Ils peuvent également bénéficier de formation professionnelle ce qui facilitera leur intégration dans la société marocaine mais aussi l'accès au marché du travail. Qu'ils peuvent bénéficier du RAMED, régime d'assistance médicale au profit de plus démunis.

En ce qui concerne la situation des enfants, nous avons essayé de convaincre les parents à faire un meilleur choix de vie pour leurs enfants, que dans ces forêts il n'y a aucun avenir pour eux et qu'ils sont exposés à toutes sortes de maladies, d'infections, d'accidents... Sortir des camps et revenir dans des villes permettrait d'inscrire leur enfants dans les écoles.

Nous avons beaucoup insisté auprès des mineurs non accompagnés, majoritairement guinéens, de profiter quand il est encore temps de régulariser leur situation, que c'est une chance pour eux d'être régularisé sans aucun autre critère mis à part leur âge. Ils ont ainsi accepté de donner leurs noms et contacts pour que nous puissions les accompagner dans cette démarche.



Focus groupe dans la forêt



Distribution des paniers alimentaires



Migrants dans la forêt



Membres du CCSM

III°) LA RENCONTRE ENTRE LES AUTORITES LOCALES ET LES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE : 31 mars 2016

Initialement, il était prévu dans le cadre du projet, une formation auprès des autorités locales (représentants des préfectures provinciales, représentants des communes...) sur la législation en vigueur au Maroc concernant les migrants (Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile, conventions internationales sur la protection des migrants, des droits des travailleurs migrants...) et une rencontre avec des organisations de la société civile, des représentants des commissions régionales des droits de l'Homme, des entrepreneurs afin d'échanger pour identifier et trouver des solutions durables pour la protection des migrants.

Mais au vue des difficultés administratives rencontrées et des problèmes de disponibilité des participants nous avons décidé d'organisé une seule rencontre entre ces acteurs.

Cette rencontre a réuni **53 participants** dont **13 personnes représentant les autorités locales** (délégués des ministères : santé, intérieur et jeunesse et des sports, fonctionnaires, représentants de l'Entraide Nationale, CRDH, OMDH...) **40 personnes représentant les acteurs de la société civile** (ODT, MDM, Asticude, AMDH, association pour la promotion de la femme, association des enfants handicapés, association des jeunes , AMIA Nador, AMJD, Association Alternatif de Nador, Association ALIBDAA, Association Al Amal, CAJADA, 1CRJO, ARERSS, Mouvement des Jeunes pour Développement et le progrès).

A noté l'absence de la représentante de Nador du MCMREAM (Ministère de tutelle) alors que sa participation à été notifié par le siège du Ministère à RABAT.

1) Déroulement et contenu de la rencontre

Le président de l'association CCSM « Collectif des Communautés Subsahariennes aux Maroc » a ouvert la séance par la présentation du contexte, des objectifs et les activités du projet « **Accès aux droits des migrants pour mieux vivre ensemble** » financé par l'Union Européenne et coordonné par la commission internationale catholique sur la migration (ICMC) ainsi que les objectifs et le programme de cette rencontre.

Il a ensuite présenté le CCSM (association, activités...) et les résultats des focus groupes réalisés avec les migrants vivant dans les forêts à Nador en novembre 2015.

Après cette présentation, **Monsieur ABDOUSSALAM membre du CNDH de la section de Nador** a remercié l'assemblée de leur présence et a salué l'initiative du CCSM pour avoir choisi la ville de Nador dont le contexte est un peu particulier de part sa situation géographique pour réaliser ce projet.

Il a rappelé que le rapport fait par le CNDH en 2013 concernant « **Les étrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle – conclusion et recommandations** » remis à sa majesté le Roi MOHAMED VI a eu un impact positif avec la décision de régulariser les migrants se trouvant sur son territoire.

Il a également rappelé que les conventions internationales signées et ratifiées par le Maroc concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile, que la reconnaissance de toutes les associations des migrants œuvrent dans ce sens et il espère que les nouvelles lois qui sont en discussions à la chambre des représentants puissent accompagner l'ensemble des acteurs qui travaillent sur cette thématique pour promouvoir le respect des droits des migrants. Il a terminé sa prestation sur la seule loi existante sur la migration au Maroc qui est la loi 02-03 relative à l'entrée, la sortie du territoire.

Le président du CCSM en même temps modérateur de la séance, l'a remercié et conclut sur la loi 02 -03 qui reste en vigueur jusqu'à présent qui autorise encore les arrestations et les refoulements des migrants hors des frontières marocaines, qu'il déplore dès son arrivée à Nador car les forces de l'ordre ont encore fait irruption dans les forêts ce matin et il espère que les nouvelles lois permettront aux migrants de circuler librement à l'intérieur du pays.

Ensuite **Monsieur BOUDAN de l'ODT de la section de Nador** a présenté son organisation et il a rappelé que cette structure syndicale est la seule à ouvrir une section dédiée aux migrants et qui est gérée par eux-mêmes. Il souligne aussi que le Maroc est signataire de plusieurs conventions internationales sur la protection des travailleurs immigrés et les membres de leur famille et fait le constat qu'ici à Nador les migrants régularisés ne peuvent pas descendre des forêts pour chercher du travail et un logement parce qu'ils sont toujours confrontés aux multiples arrestations par la police.

Il cite aussi l'exemple que la section de l'ODT de Nador qui avait souhaité lors de la fête de travail de l'année passée faire descendre les migrants de la forêt pour un éventuel défilé n'a pas obtenu l'accord par les autorités locales, pourtant l'objectif était de nouer un climat de confiance entre les habitants de ville et les migrants, car ceux-ci les perçoivent comme une menace en citant parfois que les chauffeurs de taxis refusent parfois de les embarquer à bord de leurs véhicules.

La première partie se clôture par un débat autour de quelles stratégies a adoptée pour améliorer les conditions de vie des migrants dans les forêts.

Monsieur Oumar Najib de l'AMDH de la section de Nador aimerait savoir pourquoi d'autres syndicats comme l'ODT n'ouvrent-ils pas leurs portes pour les travailleurs immigrés et estime que c'est une honte pour son pays et aimerait savoir quelles mesures l'ODT prévoient pour que la situation des migrants dans la ville de Nador change notamment la xénophobie qu'ils subissent. Il conclut que le problème n'est pas les lois mais plutôt de leurs applications en donnant quelques exemples (voir ci-dessous) et qu'il faudrait que la société civile à Nador s'organise plus pour mieux défendre les droits des migrants.

- Le comportement des autorités envers les migrants qui font souvent des blessés.
- Les ratissages des forêts qui continuent malgré la nouvelle politique migratoire engagée
- Les blessés qui sont déportés et parfois abandonnés à eux-mêmes aux urgences
- Le refoulement dans des conditions difficiles et violentes
- Les autorités acceptent parfois le retour des migrants ayant traversé les barrières ce qui est contraire à la loi internationale.

Un médecin représentant du ministère de la santé, a présenté les améliorations et les efforts fournis pour la prise en charge des migrants dans les hôpitaux notamment aux urgences et pour l'accès aux services d'accouchement pour les femmes et la délivrations des actes de naissance.

Le délégué de l'Entraide Nationale félicite la rencontre en marquant que c'est la première fois qu'une association de migrants subsahariens met en œuvre un projet à Nador vu le contexte de la ville et souligne que sa structure forme deux subsahariens dont une femme qui apprend la coiffure et un homme qui apprend l'électricité en bâtiment et fini par quelques recommandations :

- Il faudrait plus de rencontre pour améliorer la situation des migrants dans la ville de Nador
- Créer beaucoup de rencontre avec tous les acteurs de la migration
- Définir et identifier les besoins des migrants faute de manque de diagnostic réel.

La deuxième partie de cette rencontre a permis notamment aux acteurs de la société civile de présenter leur travail et leur souhait pour le futur.

Chahrazad membre de l'association pour la promotion de la femme a salué l'initiative et félicité le CCSM en choisissant la ville de Nador pour mettre en œuvre ce projet et souhaite que les lois du royaume soit bien appliquées et **Souhaila animatrice d'un Web TV** souhaite également une bonne application des lois et constate que la nouvelle politique migratoire de sa majesté n'est pas réellement mise en œuvre à Nador et elle souhaite que la société civile se mobilise plus en multipliant les rencontres et aussi les formations auprès des autorités locales de la ville.

CHAKRIB membre de l'association locale Asticude a rappelé l'historique des relations avec le CCSM qui remontent depuis sa création en 2011 avec un partenariat qui lie les deux associations qui partagent la même vision de défense des droits des migrants. Il a ensuite présenté les activités menées par son association auprès des migrants notamment leur participation lors de la campagne de régularisation des migrants (sensibilisation, aide à la constitution des dossiers de demande...), du travail de proximité et de l'accompagnement juridique.

IBTHISSAM représentante de l'association Médecin du Monde (MDM) a rappelé que sa structure s'occupe du domaine santé et que dans le cadre de leurs missions, ils se rendent régulièrement dans les différentes forêts qui entourent la ville d'Oujda (ville d'installation du bureau de l'association) et parfois dans les forêts à proximité de la ville de Nador pour y distribuer des couvertures, des plastiques qui servent à la construction des abris et pour faire l'accompagnement et le suivi de la santé des migrants. Elle a également mentionné leurs interventions dans les grandes métropoles où

des centres d'accueil sont ouverts aux publics et le projet d'insertion professionnelle mis en œuvre actuellement.

La dernière partie de cette rencontre a permis à l'ensemble des participants de cette rencontre d'élaborer une liste de recommandations pour améliorer les conditions de vies des migrants.

- Des rencontres de ce genre doivent être répétitives avec l'implication de tous les acteurs concernés.
- Les autorités doivent arrêter les refoulements à chaud des migrants par la Guardia Espagnole qui ne respecte pas les conventions internationales.
- Les réfugiés et demandeurs d'asile doivent avoir un accès facile au bureau de demande établi du côté de la ville de Mellila.
- L'arrêt des refoulements des migrants vers les villes du sud doivent cesser.
- Les migrants vivants dans les forêts doivent avoir accès à leurs droits fondamentaux tels : accès aux hôpitaux et aux centres de santé sans crainte d'être arrêtés, les enfants qui vivent dans ces forêts doivent intégrer les écoles à Nador, accès au logement sans autorisation de la police et sans aucune crainte.
- Un engagement et une implication plus solides des associations marocaines de la région de Nador sur la thématique de la migration.
- L'engagement d'autres syndicats comme le cas de l'ODT
- L'organisation d'activités interculturelles qu'elles soient sportives ou culturelles pour lutter contre des actes de discriminations.



Participants à la rencontre entre les autorités locales et les acteurs de la société civile

IV°) LA TABLE RONDE « MIGRATION ET INTEGRATION » : 21 mai 2016

L'organisation de cette table ronde était avant tout une journée d'échanges et de partage entre l'ensemble des participants. Cette rencontre a permis d'aborder différentes thématiques :

- La nouvelle politique migratoire présentée par le représentant du Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Etrangers et des Affaires de la Migration (MCMREAM)
- Les points forts et les points faibles de la campagne de régularisation des migrants présentés par le représentant du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)
- La présentation de différents projets mis en œuvre par les acteurs de la société civile (Asticude, l'ODT-I, la plateforme de migrants, alarme phone, alecma, CMSM...)
- Des témoignages de migrants

Mais surtout la réalisation d'ateliers d'élaboration de recommandations sur l'intégration des migrants autour de différentes thématiques : santé, éducation, emploi, implication de la société civile et logement-habitat.

Cette rencontre a réuni **60 participants** dont **6 personnes représentant les autorités locales** (haut fonctionnaire de l'autorité locale, délégués ministériels, directeur du MCMREAM, CNDH, OMDH ...) **39 personnes représentant les acteurs de la société civile** (AMDH, Croissant rouge marocain, Asticude, MDM, CEAR, ALECMA, CMSM, ODT, plateforme des migrants...), **15 migrants**.

1°) Déroulement et contenu de la table ronde

❖ Ouverture et présentation du projet et du déroulement de la rencontre (CCSM)

Le président du CCSM a ouvert la table ronde en s'excusant du retard accusé du a un problème logistique et a remercié la présence de **Mr SAID ALAMI, directeur de la migration** au Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM), **Mr ABDOUSSALAM du CNDH de la section de Nador, les représentants des différents délégués ministériels, tous les invités de la société civile de l'oriental et les membres des associations** qui ont tous fait le déplacement.

Il a ensuite présenté les objectifs du projet ainsi que les différentes activités réalisées ; notamment les focus-groupes réalisés en novembre 2015 avec les migrants dans les différentes forêts à proximité de Nador, la rencontre entre les autorités locales et les acteurs de la société civile organisée en mars 2016 et il a clôturé par la présentation du programme de la table ronde.

❖ **Première présentation : Perspectives d'intégration des migrants dans le cadre de la nouvelle politique migratoire**

- *MCMREAM (présentation de la nouvelle politique)*
- *CNDH (changement et évolution du cadre juridique : régularisation, points positifs- négatifs)*
- *ODT (l'intégration professionnelle des travailleurs migrants au Maroc à l'épreuve de la régularisation « Réalité et contraintes »)*
- *Plateforme des associations et des communautés migrantes subsahariennes et Asticude (Rôle de la société civile marocaine et migrante dans la prise de décisions relative à la nouvelle politique migratoire et la stratégie d'intégration)*
- *Questions et débats*

Monsieur SAID AL ALAMI, directeur chargé de la migration au MCMREAM, dans sa présentation sur la nouvelle politique migratoire a commencé par remercier le CCSM d'être la première association de migrants subsahariens à mener des activités dans la ville de Nador qui est une ville frontalière avec Melilla (territoire espagnole) et il a ensuite présenté la genèse de la nouvelle politique migratoire en quelques dates clés :

09/09/2012 : Présentation du rapport du CNDH à Sa Majesté le Roi Mohamed VI.

10/09/2013 : Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI au Gouvernement pour procéder à l'élaboration d'une politique globale en matière d'immigration et un plan d'action opérationnel et création du nouveau Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires des Migrations.

06/11/2013 : Orientation Royale à élaborer une politique globale relative aux questions de l'immigration et d'asile, suivant une approche humanitaire conforme aux engagements internationaux du Maroc et respectueuse des droits des immigrés.

11/11/2013 : Annonce officielle de l'opération de régularisation de la situation administrative des étrangers en séjour illégale au Maroc.

24/12/2013 : Distribution des premières cartes de réfugiés et de séjour aux demandeurs d'asile et leurs familles.

02/01/2014 : Lancement effectif de l'opération de régularisation de la situation administrative des étrangers en situation illégale au Maroc.

18/12/2014 : Adoption par le conseil du gouvernement de la stratégie nationale de l'immigration et de l'asile.

Il a terminé sa présentation en indiquant que la vision du Maroc est de faciliter l'intégration des migrants dans un cadre réglementaire et de mieux gérer le flux migratoire et il a interpellé toutes les associations issues de la migration de faire de projets sur l'intégration.

Monsieur ABDOUSSALAM représentant du CNDH a commencé par remercier le CCSM, le CMSM, Asticude, l'ODT, le MCMREAM et tous les représentants la société civile de l'oriental qui ont tous fait le déplacement. Il a ensuite axé sa présentation autours de trois points :

- Opération de régularisation
- Points forts-faibles et réclamation
-

A noter que les chiffres qui suivent sont issus des premières estimations avant la délibération de la Commission Nationale de Recours du mois d'Octobre 2015.

❖ **Total dépôt de dossiers : 27130 dossiers**

Avis favorable : 16180 dossiers soit 59,63% dont

- Femmes : 9202 dossiers dont 57%
- Hommes : 6232 dossiers dont 39%
- Enfants : 746 dossiers dont 4%

❖ **Nationalités**

- Sénégalais : 24,16 %
- Syriens : 19,20 %
- Nigériens : 8,71 %
- Ivoiriens : 8,35 %

NB : le reste des pays représente 53.56 % pour un total de 116 pays

❖ **Les villes où les migrants ont été les plus régularisées**

- Rabat : 8481 personnes
- Casablanca : 6996 personnes

❖ **Points forts**

- Volonté des migrants et des associations exprimée
- Prises en compte des réformes des droits de l'homme
- Sens précieux et pointilleux d'études des dossiers
- Implication totale de toutes les composantes et des commissions régionales chargées d'étudier tous les documents.

❖ **Points faibles**

- Manque de l'interprétation du texte en anglais pour nos compatriotes anglophone
- Le non acceptation d'autres pièces d'identités en dehors du passeport dans certaines villes
- Les cas de maladies chroniques n'ont pas été bien élucidés dans certaines villes.

❖ Réclamations

La vulnérabilité des femmes a permis la régularisation d'un très bon nombre de femmes par rapport aux hommes puisqu'elles ont été exemptées de toutes conditions parmi les cinq émises pour l'obtention de la régularisation (différence de traitement) et on note également une différence de traitement des dossiers entre les villes du royaume.

Melle RADA ALMOUHTARY représentante de l'ASTICUDE (association locale) a axé son intervention sur la présentation d'un projet « al wasissit » en faveur des migrants mis en œuvre dans la zone de Nador.

L'objectif global: Contribuer à la création d'un contexte favorable au respect des droits des migrants à travers l'implication de la société civile.

Les objectifs spécifiques : 1°) Renforcer les capacités de la société civile dans l'élaboration et la mise en place de stratégies pour améliorer l'accès aux droits fondamentaux pour les migrants 2°) Création d'espaces de tolérance et interculturelité 3°) Renforcement des capacités des agents associatifs et la société civile de Nador.

Les volets d'activités

- Identification des associations et de leurs besoins en termes de formations, formations dédiées aux agents associatifs
- Accompagnement des groupements informels de migrants, financement en cascade et suivi de la mise en place de microprojets.
- Identification des cas de violations, mise en place de groupes de réflexion, concertation et dialogue, échange d'expériences et capitalisation, réalisation de campagnes de plaidoyer.
- Activités de sensibilisation et de socialisation au sein des établissements scolaires, formations des journalistes et accompagnement des médias, campagne de communication anti xénophobie au niveau national

Les résultats escomptés

Les associations sont formées, mises en réseau et renforcées dans leurs capacités de mener des actions pour la promotion des droits des migrants, les migrants ont un accès amélioré aux droits humains fondamentaux, la population autochtone et migrante et les médias sont sensibilisés sur les dangers de la xénophobie et l'importance des notions du vivre ensemble et de tolérance.

Franck, membre de l'ODT-I, a présenté son organisation qui représente le syndicat de l'ODT-I (Organisation Démocratique du Travail - Immigré) issu l'ODT qui est le seul syndicat à ouvrir ces portes aux travailleurs immigrés dont le but est de défendre et protéger les droits fondamentaux des travailleurs émigrés (travail de précarité, maltraitance , licenciement abusif...). Il insiste sur le fait qu'il faut que d'autres organisations syndicales fassent de même puisque selon la loi marocaine les travailleurs immigrés ne peuvent pas créer un syndicat mais peuvent seulement adhérer aux syndicats marocains.

Il a également évoqué aussi le travail d'intervention qu'effectue l'ODT-I concernant les violations des droits des travailleuses domestiques. Il y a eu environ plus d'une vingtaine de cas de femmes qui ont suivi des violations des droits, soit au niveau de salaires non payés avec exploitation abusive, soit des documents de voyages confisqués et même aussi pour des migrants travaillant dans les secteurs du bâtiment et agricole.

Constant, membre de la Plateforme des associations et des communautés migrantes subsahariennes a présenté son organisation créé le 08 mars 2012. La plateforme regroupe au moins 17 associations et communautés dont le but est d'encadrer et orienter les associations de migrants. Elle est administrée par 4 associations fondatrices et conduit par un secrétariat permanent de quatre personnes d'un mandat d'un an rotatif.

❖ Questions et débats

Abdoulaye militant associatif, s'adresse au représentant du MCMREAM : Pourquoi l'intégration dans la zone de l'orientale (Nador-Oujda) n'est pas encore effective ? Présente le constat que beaucoup d'associations marocaines ont reçu des subventions en faveur de l'intégration des migrants à travers des projets qui n'ont pas eu d'impacts envers les migrants. Invite le ministère à établir une liaison profonde avec la presse (télévision, la presse écrite...) pour garantir une bonne réussite de l'intégration.

Hassan militant associatif « Alarme phone », constate encore des violations des droits des prisonniers migrants et demande au représentant du CNDH ce qu'il pense sur ce sujet. Il a aussi évoqué l'inégalité entre les syriens qui sont régularisés automatiquement une fois qu'ils se présentent dans des bureaux contrairement aux subsahariens.

Alpha Camara, membre de l'association ALECMA s'adresse aux représentants du MCMREAM et du CNDH : Qu'en est-il avec les migrants qui n'ont pas été régularisés et ceux arrivés après l'opération de régularisation ? Quelle est la position du MCMREAM et du CNDH ?

Aimée militant associatif, demande si l'ODT-I et l'ANAPEC travaillent ensemble ?

Monsieur SAID AL ALAMI, directeur chargé de la migration au MCMREAM : Pour la première question, le Ministère a élaboré une stratégie globale d'intégration et nous ne pouvons pas y contrôler toutes les régions pour manque de personnels par contre nous travaillons ensemble avec notre partenaire **la GIZ** pour la construction territoriale (communes et Provinces...) en luttant contre toutes types de discrimination. Pour le rôle des medias, nous avons organisé le 17/12/2015 une formation pour la réussite de la politique migratoire par les medias.

Pour la subvention des associations marocaines pour l'intégration des migrants nous avons plusieurs conventions dans tout le Royaume et nous ne pouvons pas tout contrôler mais le Ministère fait de son mieux. Une commission de contrôle et d'accompagnement des organisations qui ont bénéficiées de subventions est mise en place.

Pour le rôle de l'ANAPEC, le gouvernement a signé une convention entre les deux Ministères celui du **travail et de la formation professionnelle** et celui des **MCMREAM** en proposant un allègement de la procédure de préférence nationale pour tout les migrants régularisé se présentant pour la recherche d'un l'emploi, les migrants sont exemptés, il faut juste que l'employeur délivre un contrat de travail que celui-ci soit présenter au bureau du ministère de l'emploi pour qu'il soit visé automatiquement. Et en ce qui concerne une nouvelle campagne de régularisation nous n'avons pas encore d'informations à diffuser sur ce sujet.

Monsieur ABDOUSSALAM représentant du CNDH : Dans notre dernier rapport, nous avons souligné que la migration est un phénomène qui est lié à la mobilité et nous continuons à demander au gouvernement de ratifier encore plusieurs lois et conventions internationales du travail (OIT). Par contre la régularisation a été exceptionnelle et la commission de retour continue à siéger puisqu'on n'avait pas eu un mandat déterminé.

Franck, membre de l'ODT-I, la plupart des lois de l'ANAPEC ont été révisées pour les migrants subsahariens pour leur permettre de trouver du travail mais malgré ces modifications, ils sont confrontés à plusieurs obstacles et le syndicat n'offre pas d'emploi mais encadre et protège les travailleurs. **Le président de l'association ASTICUDE** propose ces services à tous les migrants désirant se rendre à l'ANAPEC ici à Nador en termes d'accompagnement, d'orientation et de suivi.

❖ Deuxième présentation : L'accès aux droits fondamentaux des migrants

- Hassan, militant associatif « Alarme phone » (présentation d'actions mises en œuvre)*
- ALECMA (actions pour la protection des femmes migrantes et de leur apport pour le développement durable)*
- CMSM (Xénophobie et inclusion sociale des migrants)*
- Témoignages de migrants*
- *Questions et débats*

Hassan militant associatif « Alarme phone », a axé son intervention sur l'humanisme et en rappelant que sa structure n'était pas une association ni une ONG mais plutôt un engagement social qui travaille 24 /24 heures dont le but est d'aider les migrants en pleine mer en leur donnant avant l'embarcation un smartphone pour les localiser et alerter les gardes côtes espagnols dans le but de réduire les risques.

« **Watch the Med** » est une plateforme de cartographie en ligne permettant de surveiller les décès et les violations des droits des migrants aux frontières maritimes de l'Europe. Le projet « **Watch The Med** » a été initié en 2012 lors de la campagne « **Boats4People** » en Mer Méditerranée. Aujourd'hui le projet rassemble un vaste réseau d'organisations, de militants et de chercheurs.

Fonction et objectifs :

La plateforme fournit des informations aux réfugiés et aux migrants qui arrivent en Europe afin de faciliter l'accès à des conseils et des contacts utiles dans les différents pays européens. Dès le début des frontières extérieures de l'Europe, des forces armées agissent de manière inhumaine: les gens se voient refuser le droit d'entrée dans le pays, ou bien sont emprisonnés et déportés.

Objectifs

- ✓ Renforcer les capacités des acteurs à informer sur les enjeux et impacts de la migration et à faire entendre la voix des migrants.
- ✓ Contribuer à la spécialisation des acteurs pour une information de qualité qui renforce le respect des droits des migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination.
- ✓ Stimuler l'émergence de débats de société au niveau national et transnational sur les droits des migrants, les politiques migratoires et les effets positifs de la migration.
- ✓ Renforcer les capacités d'information et de communication des organisations de la société civile locales /Nationaux / et internationaux intervenant dans la défense des droits des migrants.

Alpha Camara, membre de l'association ALECMA a axé son intervention sur deux volets : les actions à entreprendre et l'apport de la femme migrante.

Actions à entreprendre

- Construire un parcours réel d'intégration en créant des centres d'accueil et d'orientation
- Proposer des formations professionnelles reconnues et accréditées par l'Etat pour les réfugiés et les migrants régularisés
- Militer pour une bonne insertion des femmes sur le marché du travail et garantir une protection
- Agir pour la citoyenneté en favorisant la création d'associations féminines dynamiques
- Créer des espaces d'échanges pour lutter contre toutes discriminations à l'encontre des migrants
- Veiller à une bonne application des lois nationales et internationales concernant les migrants

Apport de la femme migrante

- Bénéficie de nombreux atouts dans plusieurs domaines « sociaux et économiques » tels que le petit commerce ou l'emploi dans les domiciles marocains
- Contribue au mariage mixte pour favoriser la paix et la cohésion sociale entre les deux sociétés
- Apporte une contribution économique à sa famille restée dans son pays d'origine par le transfert des fonds afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Constantin Ibanda Mola, président du CMSM a expliqué que la xénophobie est une partie du racisme et déplore qu'il existe partout dans le monde pas seulement au Maroc, en donnant certains exemples dans les pays d'origine des migrants. La xénophobie se développe notamment des

étrangers immigrer/intègrent un pays d'accueil. Par contre, une des conditions primordiales pour favoriser une bonne intégration dépend de l'accès au marché de l'emploi qui influence une bonne insertion sociale.

Au niveau du **domaine de l'éducation**, suite à la signature de la convention entre les deux ministères concernés, on a constaté l'insertion des enfants migrants dans les écoles publiques. En ce qui concerne le **domaine de la santé**, dans les grandes métropoles les centres de santé prennent en charge les migrants par contre dans d'autres villes du Royaume c'est un désarroi total et nous souhaitons que sa change ainsi que la mise effective de la carte RAMED à la disposition du migrant suite à la signature de convention entre les deux ministères concernés.

Au niveau du **domaine juridique**, il reste de gros efforts à fournir puisque les migrants sont jugés en arabe sans traducteur parfois condamné sans savoir le motif et il ne bénéficient pas d'une assistance juridique et judiciaire.

❖ Témoignages de migrants

Abdoulaye, migrant togolais dans la forêt de Zoutiya, a commencé son intervention en remerciant toute l'assistance sur place et les organisateurs de cette table ronde qui lui donne l'opportunité de s'exprimer sur ce qui se passe dans la forêt et remercie la présence des représentants étatiques. Il témoigne que les migrants ont pris conscience qu'il faut vivre en dehors de la forêt et habiter dans les maisons dans la ville de Nador mais cela nous est difficile à cause de la menace de la police. Pas plus tard que hier nous on a été surpris par les force de l'ordre d'un refoulement musclé. Même malade, il nous est impossible de se rendre à l'hôpital sauf si tu es tu accompagné par un membre de **l'association ASTICUDE**, de la **Délégation des migrations de Nador** ou **d'autres membres de la société civile** de peur d'être arrêté en chemin. Nous vivons grâce à l'aumône et fini son intervention en remerciant la bonne volonté de SA Majesté qui est à l'écoute de nos problèmes et qu'il sache qu'il reste beaucoup à faire.

Diallo Aboubacar, migrant guinéen résident à Nador, souhaiterait que des formations soient fournies auprès des autorités locales de Nador et qu'elles respectent les droits des migrants car il se fait très souvent arrêté par la police même en étant détenteur et présentant son certificat d'asile et doit finir par s'expliquer au commissariat afin d'être relâché.

❖ Ateliers d'échanges et recommandations

Ateliers d'élaboration de recommandations sur l'intégration des migrants (plusieurs groupes avec thématiques différentes : santé, éducation, emploi, implication société civile dans la prise de décision relative à la nouvelle politique migratoire et la stratégie d'intégration, actions communes de la société civile dans la région de l'oriental (collaboration/échange)

Thématique « SANTE »

- Mettre en place un système d'accompagnement d'assistance sociale et psychologique entre les autorités, la société civile et les migrants.
- Etablir une collaboration avec le ministère concerné pour faciliter l'accès des migrants à ces services.
- Accompagner le système de santé mis en place par l'OIM sur les éducateurs pairs et faire un partenariat dans ce domaine entre la société civile et les autorités.
- Mise effective de la carte RAMED à la disposition du migrant.
- Elaborer un guide qui tracera les modalités d'accès à la santé des migrants dans le traitement de différentes maladies chroniques ou transmissible ainsi que la hiérarchie administrative.
- Renforcement des capacités de la société civile dans le domaine de la santé.
- Attirer l'attention des autorités sur la prise en charge effective sans discrimination des migrants malades.

Thématique « EDUCATION »

- Mise en place des classes préparatoires par les enfants migrants.
- Encourager et accompagner les migrants et associations porteurs de projets sur l'éducation formelle et informelle pour leur assurer une bonne faisabilité et réussite de leurs projets en faveur des enfants migrants.
- Sensibiliser les autorités pour assurer une éducation pour tous les enfants migrants en situation régulière et irrégulière et la sécurité de leurs parents.
- Favoriser la création de classes pour l'éducation informelle pour les enfants des migrants vivant dans les forêts.
- Sensibiliser et encadrer les parents des enfants migrants sur l'importance de la scolarité.

Thématique « EMPLOI »

- Interpeller les autorités sur la nécessité de créer un pont entre la formation professionnelle et l'employabilité.
- Accepter et développer des accords entre le patronat et les associations afin de faire la promotion du patronat marocain.
- Mise à niveau des qualifications acquises dans les pays d'origine et la reconnaissance de leurs diplômes pour une insertion dans le marché de l'emploi.

Thématique « IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE »

- Formation et renforcement des capacités de la société civile sur les droits nationaux et internationaux (écoute, humanitaire et assistance sociale).
- Formation technique en matière de droits juridiques, accompagnement d'assistance sociale.
- Sensibiliser les forces de l'ordre, les institutions et la société civile pour un contact avec les migrants afin d'assurer un mieux vivre au sein de la société d'accueil.

- L'intégration par l'apprentissage de la langue doit faire l'objet d'une bonne collaboration.
- Organiser des journées d'études pour un savoir-faire dans le domaine de la migration.
- Evaluation des résultats des actions menées sur le terrain par les associations des migrants et les réseaux régionaux ainsi que les autorités pour un suivi de la situation migratoire.
- Mettre et donner les mêmes dispositions aux associations des migrants que les associations marocaines pour un équilibre dans les actions à entreprendre sur toutes les problématiques migratoires.
- Création des rencontres entre la société civile et les autorités pour un échange d'idées et perspectives sur la question migratoire.

Thématique « LOGEMENT-HABITAT »

- Mettre en place un mécanisme de facilitation et d'intégration des migrants vivants dans les forêts dans le respect de leurs droits.
- Sensibilisation de la population locale en impliquant les autorités et les organisations de la société civile.



Participants de la table ronde

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes et les organisations qui ont contribué à l'enrichissement de ce rapport et la réussite des activités.

Nous remercions particulièrement le Ministère Chargé des Marocains Résidents à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM), Asticude Nador, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), l'Organisation Démocratique du Travail (ODT), les migrants qui vivent dans les forêts, et toutes les personnes qui ont accepté de témoigner afin d'enrichir ce rapport de la réalité vécue sur le terrain.

Nous remercions également les associations et les organisations des migrants au Maroc pour leur collaboration.



Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la Collectif des Communautés Subsahariennes au Maroc et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne. Cette activité est soutenue par le Fond pilote du Réseau de la société civile pour la migration et le développement(MADE). MADE est cofinancé par l'Union européenne. Pour plus d'informations, veuillez visiter le www.madenetwork.org.